



# RONDE ACO CÔTES D'ARMOR

## 13 Octobre 2024

### Règlement

La ronde ACO 22 est une **balade touristique** sur routes ouvertes à la circulation réalisée sur un parcours défini par un itinéraire. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive.

**Le véhicule utilisé doit être en conformité avec la réglementation en vigueur, en termes d'assurance, de contrôle technique, et de conformité générale.**

**L'organisation se réserve le droit, au cours de la balade, d'exclure toute personne ne respectant pas les règles et consignes ci-dessous ou la convivialité attendue.**

L'organisateur (délégation territoriale de l'ACO) accompagne et encadre la balade.

#### Règles générales :

- Respecter le Code de la route en toutes circonstances.
- Suivre le parcours défini par l'organisateur et remis avant le départ.
- En cas d'égarement, rejoindre dès que possible l'itinéraire ; si besoin, contacter une personne de l'organisation (\*)
- Les indications de distances sont celles lues sur le compteur d'un véhicule : la distance lue sur votre compteur peut donc être supérieure ou inférieure à la distance réelle.
- Tous les carrefours et ronds-points ne sont pas forcément indiqués. Sans indications contraires, il conviendra de rester sur la route principale ou de continuer tout droit aux intersections jusqu'à la distance indiquée avant un changement de direction.

#### Consignes de sécurité :

- Le conducteur doit rester maître de son véhicule (notamment ne pas détourner son regard de la route en lisant un document ou en utilisant un téléphone portable).
- Ne pas gêner la circulation en s'arrêtant à un endroit inadapté ou en roulant à une vitesse insuffisante.
- Plus généralement, avoir un comportement exemplaire et courtois.

#### (\*) Contacts organisation :

**Yvon DODIER (06.07.36.16.26) ou Mickaël MORICE (06.07.03.04.36)**

**Secours : 18 ou 112**

Je soussigné \_\_\_\_\_

conducteur du véhicule immatriculé \_\_\_\_\_

reconnaît avoir pris connaissance des règles et consignes de sécurité ci-dessus.

renonce à tout recours tant à l'encontre de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST que de ses filiales en cas d'accident survenant au cours de la balade « Ronde de l'ACO 22 ».

autorise la captation de mon image, celle de mon véhicule et l'utilisation qui en sera faite par l'ACO.

Le 13 Octobre 2024 à Quessoy

Signature :